

## NOUVELLE PERMANENCE POUR LES 16-26 ANS A OLARGUES

*Dans le cadre de sa compétence Jeunesse, la Communauté de communes Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur a conventionné pour l'année 2018 avec la Mission Locale d'Insertion du Biterrois, permettant notamment l'ouverture d'une troisième permanence sur l'intercommunalité : un vendredi sur deux à Olargues.*

*Afin de faire perdurer l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans et ainsi concourir à leur insertion sociale et professionnelle, le Conseil Communautaire a validé en janvier dernier la convention avec la MLI du Biterrois. Cette signature est l'aboutissement d'un travail accompagné durant toute l'année 2017 par les vice-présidents, Catherine Sonzogni et André Teyssere, respectivement en charge de l'Enfance-Jeunesse et de la Cohésion Sociale.*

*Les permanences de la MLI se déroulent **sur rendez-vous** :*

- à **Saint-Pons**, à la Maison des Loisirs, un vendredi tous les 15 jours,*
- à **Olonzac**, à l'Unité Territoriale d'Olonzac (35, route d'Oupia), 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois.*
- à **Olargues**, à l'Unité territoriale d'Olargues, (esplanade de la gare), un vendredi tous les 15 jours à partir du 9 mars 2018*

**MLI du Biterrois : 04 67 35 19 21**

[www.cdcmso.fr](http://www.cdcmso.fr)